

Arrêté N° MA-ART-2024-131

**OBJET :** Arrêté municipal temporaire portant déplacement de l'arrêt de bus de l'école élémentaire durant les travaux de renouvellement des réseaux EP, AEP et EU, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du mardi 4 juin

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** l'arrêté MA-ART-2024-120,

**Considérant** les travaux de renouvellement des réseaux EP, AEP et EU et la nécessité de sécuriser les transports scolaires,

**Considérant** qu'il est nécessaire de déplacer l'implantation de l'arrêt de bus pour le transport scolaire de l'école élémentaire afin de garantir la sécurité des élèves, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du mardi 4 juin jusqu'au vendredi 5 juillet 2024.

## ARRÊTE

**Article 1** – L'arrêt de bus des transports scolaires de l'école élémentaire, rue des Jardins, est déplacé à l'intersection de la rue Saint-Marc et rue des Jardins. (voir image)



**Article 2** - Le stationnement est interdit devant le 14 et le 12 de la rue Saint-Marc.

**Article 3** - La commune assure l'accompagnement des enfants du car vers l'école élémentaire.

**Article 4** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 5** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 6** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les Voyages de l'Odon,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- Le service voirie de Pré-Bocage.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 04 juin 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

